

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0382

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2002 - Budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2002 du budget annexe de l'assainissement soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 173 647 872 €. La progression très importante de 25 % par rapport à 2001 est le résultat de l'effort particulier en investissement programmé pour le mandat dès 2002, dont l'objectif est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte largement assurée des eaux usées et de leurs traitements et des rejets non polluants pour le milieu aquatique et, en particulier, pour le Rhône.

Budget primitif 2002 - budget annexe de l'assainissement - présentation générale en €(HT) - tableau n° 1

Nature	Charges	Produits
Exploitation		
mouvements réels	48 875 980	80 848 090
mouvements d'ordre	34 872 036	2 899 926
intérêts courus	1 714 495	
autofinancement net prévisionnel	13 800 000	
dotations aux amortissements	19 357 541	2 899 926
sous-total de l'exploitation	83 748 016	83 748 016
Investissement		
mouvements réels	86 999 930	55 027 820
dont emprunt à long terme		10 000 000
mouvements d'ordre	2 899 926	34 872 036
intérêts courus		1 714 495
autofinancement net prévisionnel		13 800 000
dotations aux amortissements	2 899 926	19 357 541
sous-total de l'investissement	89 899 856	89 899 856
total du budget	173 647 872	173 647 872

Le budget de l'assainissement, dont le service est assuré en régie directe par la Communauté urbaine, est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA qui fait l'objet d'une gestion hors budget par le trésorier principal de la Communauté urbaine. C'est la raison pour laquelle les montants sont inscrits pour leur valeur hors taxes. Le service rendu aux usagers pour la collecte et le traitement des eaux usées et les investissements mobilisent des masses financières importantes afin de maintenir et développer un réseau de 2500 kilomètres, 62 stations de relèvement et 8 stations d'épuration. L'activité est assurée par près de 570 agents et plus de 170 véhicules techniques ou de transport.

I- Section d'exploitation

Le budget d'exploitation s'élève à 83,748 M€. Il a été contenu à - 0,27 % d'évolution par rapport à l'an dernier.

Les produits réels (80,848 M€) ne progressent pas. Les charges réelles (48,876 M€) sont en légère augmentation (0,52 %). L'autofinancement prévisionnel ainsi dégagé est de 13,8 M€, l'autofinancement brut (30,3 M€) est inférieur de 1,4 M€ à celui de 2001 (31,7 M€).

Les produits

La prudence nécessaire se confirme dans l'appréciation des recettes. La redevance d'assainissement, principal produit du service (61 % du total), est estimée comme l'an dernier à 49,546 M€ pour un volume constant de 75 millions de mètres cubes d'eau facturée environ. Le tarif de la redevance est proposé à 0,67 € HT le mètre cube, inchangé depuis quatre ans.

Le produit attendu de la redevance de raccordement à l'égout, lié aux constructions nouvelles, a été revalorisé sur la base des montants recouverts en 2000. De même, les recettes des branchements et des activités annexes, telles que le traitement des boues, sont évaluées comme précédemment à 2,353 M€.

La contribution du budget principal aux charges des eaux pluviales est de 12,24 M€ hors taxes (12,9 M€ TTC en dépenses du budget général), par application des taux de 20 % sur la charge nette d'exploitation et de 30 % sur les charges de la dette et des amortissements.

La contre-valeur de la taxe perçue au profit de Voies navigables de France (0,91 M€) est balancé par le reversement en dépenses. Les produits exceptionnels, essentiellement les amortissements, traduisent les transferts de section à section.

Budget primitif 2002 - budget annexe de l'assainissement - produits d'exploitation en €HT - tableau n° 2

	Nature	BP 2001	BP 2002	Evolution 2002-2001
64	Charges de personnel	1 450 885 €	1 450 885 €	
	remboursement des charges par l'Etat	185 558 €	185 558 €	
	reversement de la quote-part du personnel des eaux part des agents (tickets restaurant)	960 429 € 304 898 €	960 429 € 304 898 €	
70	Ventes de produits	70 079 461 €	68 532 463 €	- 2,21 %
	redevance d'assainissement	49 545 931 €	49 546 000 €	
	<i>dont redevance des abonnés</i>	<i>48 783 686 €</i>	<i>48 783 686 €</i>	
	<i>dont pompages</i>	<i>762 245 €</i>	<i>762 314 €</i>	
	redevance pour raccordement à l'égout	2 515 409 €	2 670 000 €	6,15 %
	contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	13 944 684 €	12 238 056 €	- 12,24 %
	produits des activités annexes	2 350 764 €	2 352 754 €	0,08 %
	branchements	1 387 286 €	1 436 000 €	3,51 %
	facturations de services	335 388 €	289 653 €	- 13,64 %

74	Subvention d'exploitation (Agence de l'eau)	9 299 390 €	9 450 000 €	1,62 %
75	Produits divers (dits Voies navigables de France)	878 106 €	916 224 €	4,34 %
	VNF	878 106 €	914 700 €	4,17 %
	autres produits	0 €	1 524 €	
76	Produits financiers		7 €	
77	Produits exceptionnels	112 812 €	498 511 €	341,90 %
	remboursements (assurances, annulations)	96 043 €	478 692 €	398,41 %
	cession des éléments d'actif	16 769 €	19 819 €	18,19 %
	sous-total des mouvements réels	81 820 654 €	80 848 090 €	- 1,19 %
	reprise sur amortissements	2 154 795 €	2 899 926 €	34,58 €
	total général des produits	83 975 449 €	83 748 016 €	- 0,27 %

Les charges d'exploitation

L'évolution de l'ensemble des charges est rigoureusement encadrée et n'est que de 0,52 %, en termes réels. Elles sont estimées à 48,876 M€ au lieu de 48,624 M€ en 2001. Pour l'exploitation strictement, les dépenses (comptes 60, 61, 62) sont inscrites à 20,207 M€ au même niveau que celui de 2001 (19,954 €). Les charges de personnel évoluent de 1,12 % pour un effectif presque constant. La charge financière s'allège de près 7 %. Seules les contributions aux charges de structure progressent de six points. Les dépenses d'entretien dans les stations représentent la moitié des charges d'exploitation (11 M€). Elles évoluent contractuellement dans le cadre du METP pour la station d'épuration à Saint Fons. La renégociation des contrats d'assurances permet de diminuer la prévision de près de 9,50 %. Les prestations extérieures s'élèvent à 1,341 M€, les frais de déplacement, de télécommunications en représentent le quart.

Les charges de personnel représentent 22,344 M€ cette année et progressent d'un peu plus de 1 %. L'effectif compterait six personnes de plus pour être porté à 576 agents. Les emplois d'insertion seront de l'ordre de trente et représentent un montant de 0,37 M€.

La charge financière de la dette à long et court terme diminue de 17 % par effet conjugué de la gestion active, de la baisse des taux et des remboursements anticipés réalisés depuis plusieurs années. L'amortissement du capital passe de 12,359 M€ à 13 M€ en raison des remboursements des avances de l'Agence de l'eau.

La dotation aux amortissements dépasse 19 M€ en augmentation de 22 % pour régulariser les écritures en instance. L'inflexion des dépenses permet de dégager un autofinancement prévisionnel net de 13,8 M€, ce qui porte l'autofinancement brut à 32,1 M€ contre 33 M€ l'exercice précédent.

Budget primitif 2002 - budget annexe de l'assainissement - charges d'exploitation en €HT - tableau n° 3

	Nature	BP 2001	BP 2002	Evolution 2002-2001
60	Achats	3 039 071 €	3 013 460 €	- 0,84 %
	eau, gaz, électricité	1 286 670 €	1 272 949 €	- 1,07 %
	carburants	304 898 €	304 898 €	
	fournitures et petit entretien	666 964 €	680 686 €	2,06 %
	combustibles	86 134 €	86 133 €	
	polymères, produits chimiques	534 334 €	534 334 €	
	habillement	160 071 €	134 460 €	- 16,00 %

61	Services extérieurs	15 613 066 €	15 852 533 €	1,53 %
	Informatique	263 737 €	265 000 €	0,48 %
	entretien des stations	10 900 105 €	11 028 778 €	1,18 %
	entretien des réseaux	2 820 307 €	2 820 307 €	
	entretien des bâtiments	323 192 €	323 192 €	
	entretien de véhicules	137 204 €	137 204 €	
	entretien de matériels spécifiques	304 898 €	300 000 €	- 1,61 %
	locations mobilières et immobilières	48 021 €	102 141 €	112,70 %
	primes d'assurance	551 103 €	498 903 €	- 9,47 %
	études	74 700 €	74 700 €	0,00 %
	frais de cours et stages, documentation	189 799 €	302 308 €	59,28 %
62	Autres services extérieurs	1 301 762 €	1 341 503 €	3,05 %
	frais de recouvrement de la redevance	251 541 €	266 786 €	6,06 %
	rémunérations de prestations	760 721 €	733 280 €	- 3,61 %
	déplacement, Télécom, annonces et insertion	289 501 €	341 437 €	17,94 %
63	Impôts et taxes	1 302 188 €	1 282 053 €	- 1,55 %
	versement de transport	221 788 €	197 839 €	- 10,80 %
	cotisation à CNFPT, FNAL	151 986 €	120 582 €	- 20,66 %
	redevance à Voies navigables de France	868 959 €	914 600 €	5,25 %
	autres redevances et taxes	59 455 €	49 032 €	- 17,53 %
64	Charges de personnel	22 096 492 €	22 343 809 €	1,12 %
	rémunérations et primes	16 153 945 €	16 368 500 €	1,33 %
	tickets restaurant	609 796 €	579 306 €	- 5,00 %
	URSSAF	2 131 576 €	2 089 688 €	- 1,97 %
	CNRACL	3 122 360 €	3 211 643 €	2,86 %
	aides sociales, médecine du travail	78 816 €	94 672 €	20,12 %
65	Autres charges de gestion courante	1 210 445 €	1 278 357 €	5,61%
	créances irrécouvrables	45 735 €	45 735 €	
	contributions aux syndicats	128 057 €	132 622 €	3,56 %
	contributions aux frais généraux	1 036 653 €	1 100 000 €	6,11 %
66	Charges financières	3 643 058 €	3 090 502 €	- 15,17 %
	dette à long et moyen terme	3 231 446 €	2 685 502 €	- 16,89 %
	ligne de trésorerie et gestion active	411 612 €	405 000 €	- 1,61 %
67	Charges exceptionnelles	357 109 €	548 701 €	53,65%
	subventions au comité social	141 873 €	144 336 €	1,74 %
	subventions aux associations	87 073 €	87 742 €	0,77 %
	subventions aux mutuelles du personnel	112 918 €	116 623 €	3,28 %
	Annulations sur exercices antérieurs	15 245 €	200 000 €	1211,91 %

	Sûreté budgétaire	61 064 €	125 062 €	104,80 %
	sous-total des mouvements réels	48 624 257 €	48 875 980 €	0,52 %
	lcne	1 501 759 €	1 714 495 €	14,17 %
68	Dotations aux amortissements	15 860 450 €	19 357 541 €	22,05 %
	amortissements techniques	15 513 334 €	19 010 425 €	22,54 %
	amortissements financiers	347 116 €	347 116 €	
	Autofinancement prévisionnel	17 988 984 €	13 800 000 €	- 23,29 %
	total général des charges	83 975 449 €	83 748 016 €	-0,27 %

II - Section d'investissement

Le plan de mandat s'est donné comme objectif fort la protection de l'environnement, le traitement le meilleur des effluents, conformément au contrat d'agglomération signé avec l'Agence de l'eau. Le programme des investissements est considérablement augmenté, tout en respectant la capacité financière du budget sur la période et, en particulier, sa possibilité d'endettement.

Arrêtée à 90 M€, en dépenses et en recettes, la section d'investissement est en forte progression par rapport à l'exercice précédent (+ 64,50 %). Le budget 2002 propose une charge nette de 28,5 M€, dans la limite de la programmation pluriannuelle, avec un recours à l'emprunt pouvant atteindre 10 M€.

L'investissement opérationnel

Les dépenses opérationnelles (73,531 M€) représentent 81 % des dépenses d'investissement. Elles sont en progression de 84 % en raison du démarrage des travaux de rénovation de la station d'épuration à Pierre Bénite. Les recettes externes (45 M€) ont triplé par rapport à 2002 et ramènent la charge nette à 28 M€, contre 25 M€ en 2001.

Les crédits inscrits en maintenance (4,686 M€) sont destinés à l'acquisition du matériel, de développement informatique, de véhicules techniques et à la maintenance des bâtiments d'exploitation et des subdivisions, dont celle du site de la Duchère à Lyon 9° (1,676 M€).

Le poste des stations (41,765 M€) est le plus élevé de cette année. 38 M€ sont dévolus aux travaux de la station à Pierre Bénite dont le coût global est estimé à 138,7 M€ de 2001 à 2006, financés en 2002 par 34,606 M€ de recettes provenant de l'Agence de l'eau ; la charge communautaire est ainsi ramenée à 3,5 M€. Outre la maintenance des stations, les 3 millions restants ont été affectés à la nouvelle station d'épuration à Jonage, aux études de la station la Feysse à Villeurbanne et à l'extension de la station située à Neuville sur Saône.

23,280 M€ dotent les travaux sur réseaux. L'effort le plus important porte sur le collecteur nord à Vaulx en Velin, afin de supprimer les submersions lors des fortes précipitations et de protéger la nappe phréatique par la suppression des rejets à proximité du champ captant de Crépieux Charmy. La construction de l'exutoire du sud-est se poursuit par tranches successives de travaux qui doivent achever l'ouvrage de rejet du canal de fuite après l'usine d'épuration à Saint Fons.

Les travaux de branchement (3,8 M€) répondent à la demande des tiers, en liaison avec l'extension des constructions et sont en partie financés par eux, le produit étant perçu en exploitation (1,436 M€).

Budget primitif 2002 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement en € - tableau n° 4

Domaines	Dépenses	Recettes	Charge nette
Maintenance	4 686 000	152 000	4 534 000
informatique	900 000	152 000	748 000
matériel, mobilier, outillage	950 000		950 000
véhicules	550 000		550 000
bâtiments divers	610 000		610 000
site la Duchère	1 676 000		1 676 000
Stations	41 765 000	35 595 920	6 169 080
stations diverses	2 668 000	838 000	1 830 000
station à Pierre Bénite : modernisation	38 112 000	34 605 920	3 506 080
station à Jonage	457 000	152 000	305 000
station à la Feysine	228 000		228 000
station à Neuville sur Saône et Fleurieu sur Saône	300 000		300 000
Réseaux	23 280 000	9 279 900	14 000 100
programme de travaux et relèvement	9 755 000	4 600 000	5 155 000
collecteur Lacouture à Bron	530 000	229 000	301 000
émissaire du sud-est (Corbas Saint Priest et Larivoire)	915 000	305 000	610 000
exutoire du sud-est	3 800 000	945 000	2 855 000
collecteur Vaulx en Velin quartier Nord	7 500 000	3 048 900	4 451 100
collecteur Yzeron	75 000		75 000
Mions quartier des Brosses	600 000	152 000	448 000
Décines Grand Large (station+réseau)	75 000		75 000
rénovation du siphon à La Mulatière	30 000		30 000
Branchements	3 800 000		3 800 000
Mouvements financiers	73 531 000	45 027 820	28 503 180
sûreté budgétaire	448 694		448 694
programme d'emprunt		10 000 000	3 020 236
dette	13 020 236	1 714 495	- 1 714 495
autofinancement prévisionnel		13 800 000	- 13 800 000
amortissements	2 899 926	19 357 541	- 16 457 615
total des mouvements financiers	16 368 856	44 872 036	-28 503 180
total des mouvements réels	86 999 930	55 027 820	
total général de la section	89 899 856	89 899 856	0

Les mouvements financiers

En dépenses, l'amortissement du capital (13 M€) représente 85,5 % des mouvements financiers. En recettes, les amortissements, l'autofinancement prévisionnel (13,8 M€) constituent une épargne brute de 32 M€. Diminuée du remboursement de la dette, l'épargne nette est de 19 M€. Le niveau d'emprunt, pour cet exercice, pourrait s'élever à 10 M€ tout en respectant le ratio de prudence financière pour ce budget de 27 % des recettes réelles d'exploitation ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 92-3186 en date du 11 mai 1992 et celle du 2 décembre 1996 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2002 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 173 647 872 €.

2° - Fixe à :

a) - 0,67 € (HT), par mètre cube d'eau potable facturé, la valeur de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2002,

b) - 12 238 056 € (HT) la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales, par application des taux suivants :

- 20 % de la charge nette d'exploitation,
- 30 % de la charge nette financière,
- 30 % de la charge nette des amortissements,

c) - la contre-valeur de la taxe de Voies navigables de France à 0,99 € HT par tranche de 100 mètres cubes d'eau potable consommée.

3° - Attribue les subventions telles qu'elles figurent dans l'état annexé au budget. La subvention de base accordée par branchement subventionnable pour l'assainissement des voies privées est fixée à 1 220 € pour 2002, conformément à la délibération en date du 19 décembre 1996. La subvention applicable sera celle en vigueur à la date de présentation de la convention correspondante au conseil de Communauté.

4° - Maintient le tarif de la redevance pour raccordement à l'égout, conformément à la délibération n° 92-3186 en date du 11 mai 1992, à 762 € en taux de base ; redevance exigible au terme d'un délai de douze mois à compter de la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir et facturée dans l'état d'informations connu des services communautaires au premier jour du onzième mois.

5° - Confirme que, pendant l'année 2002, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendra immédiatement aux agents communautaires.

6° - Applique les durées d'amortissement des immobilisations telles qu'elles ont été approuvées par le conseil de Communauté lors de sa séance en date du 2 décembre 1996.

7° - Précise qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires au niveau du compte à deux chiffres pour la section d'investissement et pour les classes 6 et 7 en exploitation, à l'exception des comptes 60, 61, 62 et 709 qui forment ensemble un chapitre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,